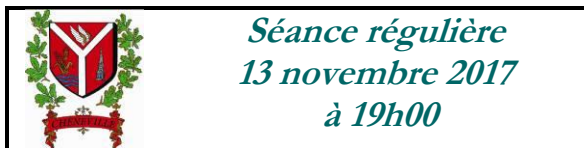


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 13 novembre 2017, à **19 h**, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Mot du maire – Élection 2017

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et félicite les nouveaux élus choisis par scrutin ainsi que ceux qui ont été élus par acclamation.

Il profite de l'occasion pour lire son mot de bienvenue, mot qu'il remet à la directrice générale afin qu'il fasse partie intégrante du procès-verbal.

Bonsoir et bienvenue à la première séance régulière de ce nouveau mandat de 4 ans que nous entamons avec enthousiasme.

Je tiens à féliciter les élus qui ont été choisis par scrutin ou par acclamation. La composition du conseil n'a pas vraiment changé, notre réélection démontre que vous avez confiance en nous. Nous avons tout de même un nouveau collègue, M. Maxime Proulx Cadieux à qui je souhaite la bienvenue. Sa présence dans le conseil saura apporter, j'en suis sûr, un vent de renouveau de par sa jeunesse. Nous continuerons donc à travailler pour vous, chers citoyens, afin d'améliorer la qualité de vie pour tous.

Merci de nous faire confiance.

2017-11-305

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

La présente séance est ouverte à 19 h, en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2017-11-306

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-11-307

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 2 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 2 et du 5 octobre 2017;

Il est proposé madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS

Monsieur le Maire explique la nouvelle façon de procéder pour les dossiers.

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME

Le rapport en urbanisme et la liste des permis ont été déposés pour le mois d'octobre 2017.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2017-11-308

Adoption du calendrier relatif à la tenue des séances régulières du conseil pour l'année 2018

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* (ou l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

ATTENDU QUE le calendrier suivant soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2018 qui se tiendront **les lundis à 19h ou les mardis lors des congés fériés;**

Lundi 8 janvier	19h00	Mardi 3 juillet	19h00
Lundi 5 février	19h00	Lundi 6 août	19h00
Lundi 5 mars	19h00	Mardi 4 septembre	19h00
Mardi 3 avril	19h00	Lundi 1 ^{er} octobre	19h00
Lundi 7 mai	19h00	Lundi 5 novembre	19h00
Lundi 4 juin	19h00	Lundi 3 décembre	19h00

ATTENDU QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le calendrier des séances tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2017-11-309

Fermeture pour congé des fêtes

ATTENDU QUE le congé des fêtes proposé est du 23 décembre 2017 au 7 janvier 2018 inclusivement;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau est fermée aux mêmes dates;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la période de congé des fêtes proposée par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2017-11-310

Partage des coûts avec les municipalités de Lac-Simon et de Duhamel pour le cahier de vœux de Noël dans le journal La Petite-Nation

ATTENDUE QU' un partage de l'espace publicitaire au cahier de Noël dans le journal Petite-Nation nous est proposé en participation avec les municipalités de Lac-Simon et de Duhamel;

ATTENDU QUE cet espace sera facturé à parts égales entre les municipalités participantes, conditionnellement à l'acceptation de chacun des conseils, pour un montant total de 543\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale, madame Suzanne Prévost, à participer au cahier de vœux de Noël au nom de la municipalité de Chénéville selon les modalités décrites plus haut;

QUE,

La dépense soit facturée au compte # 02-13000-341.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2017-11-311

Radiation de soldes de comptes en souffrance

ATTENDU QUE la directrice générale a soumis une liste de créances jugées irrécouvrables, et ce malgré l'application des mesures de recouvrement;

ATTENDU QU' il s'agit de créances provenant de taxes de terrains vacants, incluant des intérêts, qui sont dues depuis plus de 3 ans et qui ne sont pas payées;

ATTENDU QUE ces taxes sont prescrites et qu'il y a lieu de les radier des comptes à recevoir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la radiation du solde des comptes établis selon la liste présentée par la directrice générale au montant de 616.20 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2017-11-312

Assurance responsabilité civile – Ajout de garantie pour la propriété et la gestion d'égout pluvial

Monsieur Maxime Proulx Cadieux et madame Sylvie Potvin, conseillers, se retirent pour ce point.

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas d'une assurance garantie civile pour couvrir les dommages pouvant être causés par son réseau d'égout pluvial;

ATTENDU QUE ce fait a été constaté lors des réclamations du printemps dernier suite au bris survenu sur la rue Pilon le 7 avril 2017;

ATTENDU QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), l'assureur de la municipalité, propose d'ajouter une garantie responsabilité civile de façon rétroactive, de façon à ce que les dommages causés lors du bris du printemps dernier soient couverts;

ATTENDU QUE le coût de cette garantie supplémentaire s'appliquant à la propriété et à la gestion d'un égout pluvial, pour les cinq dernières années, totalisent 5 560.00\$;

ATTENDU QUE cette garantie couvre les indemnisations des tiers, moins une franchise de 1000.00\$ par réclamant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte d'ajouter la garantie supplémentaire de façon rétroactive et de payer le montant de 5 560.00\$ qui constitue les primes des cinq dernières années;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-13000-421 et financée par le surplus non-affecté ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. Nomination de représentants auprès des organismes et comités

2017-11-313

Nomination d'un représentant auprès du Réseau Biblio de l'Outaouais

ATTENDU QUE suite aux élections municipales, un représentant auprès du Réseau Biblio de l'Outaouais doit être nommé;

ATTENDU QUE le représentant d'une municipalité membre doit être désigné par une résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme madame Nicole Proulx Viens comme représentante auprès du Réseau Biblio de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-11-314

Nomination d'un représentant auprès de la CTACP

ATTENDU QUE suite aux élections municipales, un représentant auprès de la Corporation de transport adapté et collectif Papineau (CTACP) doit être nommé au sein du conseil d'administration pour assister à l'assemblée annuelle;

ATTENDU QUE le représentant d'une municipalité membre doit être désigné par une résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme madame Nicole Proulx Viens comme représentante auprès de la Corporation de transport adapté et collectif Papineau (CTACP) pour 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-11-315

Nomination d'un représentant auprès de Tricentris

ATTENDU QUE suite aux élections municipales, un représentant auprès de Tricentris doit être nommé;

ATTENDU QUE le représentant d'une municipalité membre doit être désigné par une résolution du conseil municipal et que ce représentant doit être un élu municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme madame Nicole Proulx Viens comme représentante auprès de Tricentris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-11-316

Nomination d'un représentant auprès du comité la Voix des Parents

ATTENDU QUE suite aux élections municipales, notre municipalité est désormais sans représentant auprès du comité La Voix des Parents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme madame Sylvie Potvin et monsieur Maxime Proulx Cadieux comme représentants auprès du comité La Voix des Parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-11-317

Nomination d'un représentant sur le CCU

ATTENDU QUE suite aux élections municipales, un représentant sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit être nommé;

ATTENDU QUE selon le règlement 2016-064, un membre du conseil doit être nommé afin de siéger sur le Comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme madame Nicole Proulx Viens comme représentant sur le CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2017-11-318

Nomination d'un pro-maire pour l'année 2018

ATTENDU QU' une personne doit représenter la municipalité advenant une absence du maire;

ATTENDU QUE la nomination est pour une période d'un an;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Monsieur Yves Laurendeau soit nommé pro-maire à partir du 14 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2017-11-319

Confirmation pour MMQ - Adoption du schéma couverture de risques incendie

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC de Papineau le 6 mai 2009 une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie;

ATTENDU QUE l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelles;

ATTENDU QUE la Mutuelle des Municipalité du Québec (MMQ), qui assure les risques de la Municipalité de Chénéville, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

La municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs annuels prévus dans le plan quinquennal du schéma de couverture de risques incendie attesté le 6 mai 2009 ;

QUE,

La municipalité demande à la MMQ, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Chénéville une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2017-11-320

Reconduction du rôle d'évaluation – Cycle triennal 2019-2020-2021

ATTENDU QUE le rôle triennal pour 2019-2020-2021 doit s'effectuer;

ATTENDU QUE Servitech a présenté un résumé de l'examen du rôle d'évaluation en vigueur ainsi que sa recommandation de reconduire le rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2019-2020-2021;

ATTENDU QU' une résolution doit être adressée à la MRC concernant l'équilibration du rôle pour le prochain cycle triennal;

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la recommandation de Servitech et demande la reconduction du rôle triennal pour le cycle triennal 2019-2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2017-11-321

Acceptation offre de services SPE Valeur Assurable – Évaluation des bâtiments municipaux

ATTENDU QU' il est important d'avoir une évaluation juste et précise de la valeur à neuf des bâtiments et équipements de la municipalité pour les assurer adéquatement;

ATTENDU QUE la firme d'évaluation SPE Valeur Assurable offre ses services pour évaluer l'hôtel de ville, le centre St-Félix-de-Valois et la station de pompage au coût de 1 585.00\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de SPE Valeur Assurable pour l'évaluation des bâtiments municipaux au montant de 1 585.00\$ plus les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-63200-412 et financée par le surplus non-affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2017-11-322

Facturation Service ingénierie MRC – Élaboration plans et devis - Montée Vinoy Ouest

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville a déposé une demande d'aide financière pour l'élaboration de plans et devis au Ministère du Transport, Mobilité durable et Électrification des transports dans le cadre de la subvention du programme Réhabilitation du réseau routier local (RIRL) pour la montée Vinoy, laquelle a été approuvée;

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville a mandaté madame Nirisoa Raherinaina, ingénieure, pour produire ces plans et devis;

ATTENDU QUE les documents ont été livrés et nous avons reçu une facture du service d'ingénierie de la MRC de Papineau au montant de 6 564.80\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 6 564.80 \$ et déclare la fin du projet «Élaboration de plans et devis - Montée Vinoy Ouest»;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 03-61090-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. Participation aux rencontres de comités – Madame Cathy Sophie Deschatelets

2017-11-323

Participation aux rencontres des membres CLP – Madame Cathy Sophie Deschatelets

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de la Corporation des Loisirs Papineau (CLP);

ATTENDU QUE les rencontres des membres de la CLP ont lieu à la MRC de Papineau, située au 266, rue Viger, à Papineauville, en soirée, à raison de 5 rencontres par année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Cathy Sophie Deschatelets, coordonnatrice des Loisirs à participer à ces rencontres et autorise le paiement des frais de déplacement s’y rapportant;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-70120-310 (dépense 2018).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2017-11-324

Participation aux rencontres des membres CVA – Madame Cathy Sophie Deschatelets

ATTENDU QUE la Municipalité est membre du regroupement Cœur des Vallées en Action (CVA);

ATTENDU QUE les rencontres des membres de CVA ont lieu à l’hôtel de ville de Thurso, située au 161, rue Galipeau, de 9h à midi, à raison de 6 rencontres par année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Cathy Sophie Deschatelets, coordonnatrice des Loisirs à participer à ces rencontres et autorise le paiement des frais de déplacement s’y rapportant;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-70120-310.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2017-11-325

Participation aux rencontres des membres LSO – Madame Cathy Sophie Deschatelets

ATTENDU QUE la Municipalité est membre du regroupement Loisir sport Outaouais (LSO);

ATTENDU QUE les rencontres des membres de LSO ont lieu à Buckingham, en journée, à raison de 4 rencontres par année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Cathy Sophie Deschatelets, coordonnatrice des Loisirs à participer à ces rencontres et autorise le paiement des frais de déplacement s’y rapportant;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-70120-310 (dépense 2018).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.13. 2017-11-326

Facturation Servitech – Intégration de la rénovation cadastrale

ATTENDU QUE nous avons reçu une facturation de Servitech pour l’intégration de la rénovation cadastrale;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 18 252.40 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 20 985.70 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-15000-417.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.14. 2017-11-327

Proposition - Formation nouveaux élus

ATTENDU QUE nous avons reçu une proposition de la part de l’Union des municipalités du Québec (UMQ) pour une formation qui serait donnée dans notre municipalité;

ATTENDU QUE cette formation de 10 heures, se déroulant sur deux jours, s’adresse aux nouveaux élus et inclut la formation obligatoire en éthique et déontologie;

ATTENDU QUE le coût de cette formation, n'incluant pas le repas, est de 2 600.00\$ plus les taxes applicables, pour un groupe de 30 personnes maximum;

ATTENDU QUE les municipalités de Duhamel, Lac-Simon et Montpellier ont fait part de leur désir de participer à cette formation avec notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la proposition de l'UMQ pour la formation;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville fournisse gratuitement la salle Danny-Legault du Centre St-Félix-de-Valois pour cette formation;

QUE,

Le coût de la formation sera partagé à parts égales entre les participants des différentes municipalités participantes;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-11000-454 (dépense 2018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. 2017-11-328

Autorisation de signatures

ATTENDU QUE les autorisations de signatures doivent être entérinées par résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le maire, monsieur Gilles Tremblay, la directrice générale, madame Suzanne Prévost, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chénéville, tous les documents et pièces bancaires;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Sylvette Lavergne à signer ces pièces et documents en cas d'absence de la directrice générale;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Yves Laurendeau, pro-maire, à signer ces pièces et documents en cas d'absence du maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande de salle sans frais – AGA de Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation

2017-11-329

Demande de salle sans frais – AGA de Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation

ATTENDU QU' l'assemblée générale annuelle (AGA) de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation aura lieu en mai 2018;

ATTENDU QUE la Coop demande le prêt de la salle du haut au Centre St-Félix-de-Valois pour tenir leur AGA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut pour la tenue de l'AGA de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande d'aide financière – Alliance alimentaire Papineau – Livraison Frigo Quiroule

Le conseil de la municipalité de Chénéville reçoit le dépôt de la demande d'aide financière pour la livraison des repas de Frigo Quiroule pour les citoyens de Chénéville, mais n'y donnera pas suite pour l'instant. Cette demande sera étudiée lors de l'élaboration du budget 2018.

C-003 Demande de salle sans frais – Cercle des Fermières – Renouvellement

2017-11-330

Demande de salle sans frais – Cercle des Fermières – Renouvellement

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières bénéficie d'une salle gratuite pour les activités de leur groupe les lundis et jeudis;

ATTENDU QUE le groupe a fait une demande de renouvellement pour 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle sans frais pour le Cercle des Fermières pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Demande d'autorisation de circuler à cheval – Mme Maryse Bédard

2017-11-331

Demande d'autorisation de circuler à cheval – Mme Maryse Bédard

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de madame Maryse Bédard, étudiante en secondaire 5, afin de circuler à cheval dans certaines rues de la municipalité dans le but de sensibiliser les gens à la cruauté envers les animaux dans le cadre d'un projet scolaire;

ATTENDU QUE cette randonnée comprendra au moins dix chevaux et leurs cavaliers, débutera dans la municipalité de Lac-Simon et passera par les rues Albert-Ferland, Montfort, Mangin et Principale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le passage de la randonnée à cheval sur les rues relevant de sa juridiction, soit les rues Montfort et Mangin, conditionnellement à ce que madame Bédard obtienne la permission de la municipalité de Lac-Simon et du Ministère des Transports du Québec et que les excréments des chevaux soient ramassés au fur et à mesure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2017-11-332

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 10040 à # 10069 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/10/2017 et dont le total se chiffre à **40 988.40 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **55 941.80 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **96 930.20 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2017-11-333

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois d'octobre 2017 au montant total de **21 149.16 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-11-334

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière